

MODALITES GENERALES DE FORMATION

Acquérir des compétences en prévention des risques

Domaines

Formations réglementaires Santé et Sécurité au travail Prévention des risques

Objectifs de la formation--) *Le bénéficiaire devra être en capacité de*

- ☒ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- ☒ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ☒ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Formation se déroulant en INTRA ou INTER Entreprise à la demande

Nom du formateur Mr LENFANT F. Référent Handicap AGEFIPH/CAP EMPLOI

Le local FSP est non accessible handicapé, il est situé en rez-de-chaussée. Pour toute demande, consulter le formateur Mr LENFANT Fabien par mail au préalable lors de la prise de contact.

FSP est habilité CARSAT-INRS

Durée : 1 jour/7 heures

Délai de réalisation sur demande

Groupe 10 pers max

Prix (FSP n'est pas assujetti à la TVA)

- à partir de 600 €/groupe hors frais annexes en intra sur le Boulor
- en inter : nous contacter

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. . Si traitement dossier OPCO par nos soins, majoration de 100 euros.



Renseignements complémentaires, livret d'accueil, horaires, modalités d'évaluation, plan du site, contacts, règlement intérieur, programmes, taux de satisfaction, de réussites, de présences disponibles sur le site :

<https://formationsecuritep.wixsite.com/formsecuprev>

- les repas et les frais de parking ne sont pas pris en charge.
- En formation intra entreprise, ce sont les règles de l'entreprise (consignes, procédures ...) et son règlement qui s'appliquent.

Pour les personnes en situation de PSH (handicap), il est impératif de consulter Mr LENFANT dans un délai « raisonnable » afin de permettre l'adaptation du programme. En l'absence de demande préalable, modification du devis afin de permettre l'adaptation de l'action du formateur.

→ PRE-REQUIS

- Etre titulaire du certificat PRAP IBC et le présenter obligatoirement à FSP lors de l'inscription.

→ PUBLIC

- Salariés ayant été certifiés acteur PRAP IBC

PROGRAMME

- ☒ Retour d'expériences depuis la dernière formation initiale

RAPPELS

- ☒ Les principes de prévention des risques
- ☒ Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- ☒ Les éléments déterminants de l'analyse physique
- ☒ Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail
- ☒ Observation et analyse d'une situation de travail
- ☒ Analyse des postes de travail
- ☒ Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- ☒ Proposition de pistes d'amélioration
- ☒ Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

3

METHODES PEDAGOGIQUES

- ☒ Le formateur s'appuiera sur le retour d'expériences des participants afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer.
- ☒ Formation à dominante pratique.
- ☒ Etude de postes

VALIDATION DE LA FORMATION

- ☒ Epreuve certificative selon référentiel INRS
- ☒ Renouvellement de la certification « Acteur PRAP » délivré par l'INRS